

NETTOYAGE DES TAGS SUR IMMEUBLE PRIVE

AUTORISATION

Adresse de l'immeuble concerné :

..... 46000 Cahors

JE SOUSSIGNE M. ou Mme

Propriétaire/Gestionnaire (*rayez la mention inutile*). Les personnes désignées, devront apporter un justificatif de leur qualité (*déclaration impôt foncier et/ou mandat de gérance*).

Domicilié (si l'adresse est différente de celle de l'immeuble dégradé) :

.....téléphone :.....

Dépôt de plainte : le tag est interdit par les articles 322-1 et 322-2 du code pénal (destructions, dégradations et détériorations ne présentant pas de danger pour les personnes). Dans le cadre de la dégradation dont votre propriété a été l'objet, **vous avez au titre des articles 322-1 et 322-2, du code pénal capacité à déposer une plainte auprès de commissariat de Police de Cahors.**

AUTORISE la ville de Cahors et/ou l'entreprise qu'elle aura mandatée, à procéder à titre gracieux au nettoyage des tags et graffitis sur l'immeuble dont je suis propriétaire/responsable (*rayez la mention inutile*). Je déclare en outre renoncer à tous recours contre la ville de Cahors ou les entreprises qu'elle aura mandatées ainsi que leurs assureurs respectifs, du fait des dégradations qui pourraient être occasionnées lors de l'intervention pour le nettoyage de l'immeuble.

Par ailleurs, toutes les précautions nécessaires pour protéger les biens existants derrière les diverses ouvertures (*portes, portails, fenêtres ou autres*) seront à ma charge et prises par mes soins. Dans le cas où cette protection ne peut être assurée, je m'engage à le signaler à la ville de Cahors, qui ne procédera pas au nettoyage des ouvertures concernées.

REFUSE l'intervention de la ville de Cahors et/ou de l'entreprise qu'elle aura mandatée pour le nettoyage des tags sur l'immeuble dont je suis propriétaire/gestionnaire (*rayez la mention inutile*).

Tournez SVP ↵

DESCRIPTION DE LA DEGRADATION

Nature du support : peint crépi pierre enduit

Porte, volet ou portail PVC Porte, volet ou portail Alu

Porte, volet ou portail Bois

Photo jointe à la demande oui non

Les inscriptions à caractères injurieux, politiques, racistes et xénophobes seront traitées en priorité.

Si c'est le cas, veuillez cocher la case oui

Conditions techniques

Les façades à traiter devront être accessibles depuis la voie publique au personnel de la ville de Cahors et/ ou à l'entreprise qu'elle aura mandatée.

Les interventions seront assurées sur une hauteur n'excédant pas 3,00 m par rapport au niveau du sol.

L'effacement est circonscrit à l'emprise du tag ou graffiti. En aucune manière, il ne s'agit d'effectuer la réfection ou la restauration de l'intégralité d'un mur, d'une façade ou du support en général, mais uniquement d'assurer le nettoyage de la partie souillée.

Qualité du support

Si la ville de Cahors et/ ou de l'entreprise qu'elle aura mandatée considère que l'intervention comporte un risque de dégradation de support trop important, la ville en informera le demandeur pour qu'un constat soit réalisé sur place en sa présence, avec la réalisation d'un éventuel essai sur un échantillon du support.

Après vérification de la nature de l'intervention à mener, la ville de Cahors se réserve le droit de refuser son concours sur certains supports (matériaux particuliers ou état de vétusté du support).

Période d'exécution du service

Le service Propreté de la Ville de Cahors s'efforce de procéder à l'enlèvement dans les meilleurs délais des tags et ce, tout au long de l'année sous réserve de conditions climatiques.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « LU et APPROUVE »

Imprimé à retourner signé et à adresser à : Ville de Cahors – Service Espaces Publics Urbains, 73 bd Gambetta 46000 CAHORS Cedex 9 (tél : 05.65.20.86.89 – Fax : 05.65.23.94.78)